

Conseil municipal du lundi 6 septembre 2010

Le lundi six septembre deux mille dix, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni dans son lieu habituel sous la présidence de M. Bertrand ASTRIC, Maire.

Tous les membres du conseil étaient présents sauf : Mme Isabelle BASTIEN, absente.

Mme Isabelle VEYRY a été élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00.

Le compte-rendu de la séance du 12 juillet 2010 n'appelle pas d'observation. Il est validé comme tel par le Conseil Municipal.

SCoT : présentation par Mme MAQUIN de la charte de protection des collines

Le Maire accueille Mme Isabelle MAQUIN de l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Besançon qui vient présenter aux membres du conseil municipal la valorisation des collines de Boussières dans le cadre du SCOT.

Contexte géographique de Boussières

La commune de Boussières fait partie des 133 communes du territoire du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération bisontine. Elle possède un contexte géographique et topographique particulier puisqu'elle se situe sur la bordure jurassienne. Cette entité paysagère confère à la commune des particularités intéressantes : la vallée est encaissée, le méandrage du Doubs est important et les collines sont nombreuses.

Rappel des objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération bisontine et de la charte paysagère et architecturale des collines de la vallée du Doubs

Les espaces collinaires de part et d'autre de la citadelle de Besançon font l'objet de deux approches qui sont à la recherche d'une complémentarité.

1. **Le SCoT.** Les grandes ambitions du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération bisontine visent à mettre les atouts du territoire au service de son attractivité, de construire un territoire au service d'un projet de société et d'encadrer l'aménagement pour un développement plus durable. Dans ce cadre, le SCoT a l'opportunité de protéger certains espaces naturels dont la valeur écologique est avérée et/ou dont la valeur paysagère est remarquable. Ces derniers doivent être délimités et cartographiés. Pour rappel, le DOG est le seul document du SCoT à revêtir un caractère opposable. Ainsi, les documents et procédures de rang inférieur (PLU, cartes communales, PLH...) doivent être compatibles avec son contenu.
2. **La charte paysagère et architecturale.** De façon concomitante avec la procédure d'élaboration du SCoT, le Grand Besançon s'engage vers la création d'une charte paysagère qui portera également sur des espaces collinaires. Les grands objectifs de la charte paysagère et architecturale de la vallée du Doubs (de Chalèze à Thoraise) sont de maintenir et développer des activités au service du paysage, d'entretenir et valoriser les espaces naturels, de remettre en état le patrimoine architectural des collines en lien avec Vauban et de développer des activités sur la vallée dans le respect de la nature et du paysage. Quatorze communes sont pour le moment concernées par ce projet.

Ainsi, les deux démarches en cours recherchent une complémentarité de nature à protéger et mettre en valeur un ensemble constitué d'espaces naturels de grande valeur : pour les collines de la vallée du Doubs, le SCoT propose un cadre réglementaire et la charte propose des mesures de gestion au service du paysage. Le projet de la charte vient conforter les orientations du SCoT et inversement.

Pourquoi protéger les collines de Boussières par le biais du SCoT ?

La protection des collines (et donc du paysage) proposée par le SCOT est une opportunité pour la commune et la vallée, compte-tenu de ses enjeux paysagers :

1. Les collines de Boussières se trouvent dans la continuité du secteur que le SCoT souhaite protéger. D'un point de vue topographique et géographique, il serait intéressant de prendre en compte les espaces collinaires de Boussières.
2. La commune est traversée par trois axes touristiques majeurs :
 - Le GR 59, l'axe fluvial et la vélo-route.

Ces derniers apportent de la valeur ajoutée à la commune. Leurs tracés jouent avec les collines et garantissent aux touristes, des paysages uniques et diversifiés.

3. Enfin, sur le même principe de continuité, les collines de Boussières sont contiguës à la charte paysagère. C'est un territoire de projet pour le moment délimité par un périmètre précis. Celui-ci est cependant susceptible d'être modifié si des communes volontaires souhaitent s'inscrire dans la démarche.

De quelle protection parle-t-on ?

Dans le cadre de la démarche engagée au titre du SCoT, les espaces délimités par les élus auront pour objet de les protéger de toute urbanisation. Dans ces secteurs aucun projet d'urbanisation ne pourra être proposé (pas de zones à urbaniser dans le PLU à des fins d'habitat, de zones d'activités, d'équipements publics...). En revanche, les équipements visant à la mise en valeur touristique (aire de pique-nique, panneaux pédagogiques...) ou les équipements légers de sport de plein air seraient autorisés.

La démarche de protection des espaces naturels dans le cadre de l'élaboration du SCoT est une démarche volontaire des communes.

L'exposé entendu, le Maire remercie Mme MAQUIN pour son intervention et invite les membres du conseil à s'exprimer.

Il propose que la commission PLU se réunisse afin d'analyser les pendants de cette valorisation des collines. La commission exposera ses conclusions au cours du prochain conseil municipal afin que le conseil puisse statuer sur ce dossier.

Raccordement des eaux usées : présentation de la maîtrise d'œuvre retenue

Le Maire présente le résultat de l'appel d'offres lancé pour la mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre du raccordement des eaux usées de la commune à la station d'épuration de Grandfontaine.

12 cabinets ont répondu à l'appel d'offres. Les montants varient entre 26 400 € HT et 63 800 € HT.

L'offre du cabinet BEREST a été retenue pour un montant de 26 400 € HT. Ce bureau d'étude est situé à Besançon et présente des compétences nécessaires pour mener à bien cette mission. Le Maire précise qu'il conviendra de déposer le dossier de demande de subvention auprès du conseil général avant le 31 octobre 2010. Le cabinet BEREST a bien pris en compte cette contrainte et déposera un premier chiffrage mi octobre. Le conseil municipal se réunira en session extraordinaire afin de valider cette proposition et pouvoir déposer la demande de subvention dans les délais.

Le Maire rappelle que la Gaz de ville pourrait profiter éventuellement des travaux de tranchés pour alimenter une partie des communes du SIVOM et gaz de ville. Une réunion avec le Président du SIVOM de Boussières doit avoir lieu afin d'en définir les modalités techniques et administratives.

Demande de subvention auprès du Conseil Général du Doubs pour la réhabilitation, la mise en séparation des réseaux de collecte et l'élimination des eaux parasites

Le Maire rappelle qu'une opération budgétaire est inscrite au BP 2010 concernant des travaux de voirie dans le quartier de Nela. Le Maire propose également d'engager des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement afin de le mettre en conformité, notamment en mettant en place un réseau séparatif moderne qui répond aux normes actuelles.

Le Maire présente l'avant projet et l'estimation desdits travaux dressés par le cabinet BATECO ainsi que par M. WANTZ, ingénieur conseil. Le montant s'élève à 101 000 € HT.

Il présente le plan de financement suivant :

Montant HT	:	101 000 €
Subvention Conseil Général (30 %)	:	30 300 €
Emprunt	:	35 350 €
Autofinancement	:	35 350 €
TVA	:	19 796 €
Total TTC	:	120 796 €

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- adopte l'avant projet et l'estimation des travaux
- accepte le plan de financement
- sollicite le concours financier du Conseil Général et demande l'autorisation de commencer les travaux avant accord de subvention

Enfouissement des réseaux secs chemin de Nela : présentation du projet

Le Maire rappelle le projet de réfection du réseau d'eau et d'assainissement ainsi que la réalisation de trottoirs chemin de Nela. Dans le cadre de ces travaux il a demandé au SYDED de nous fournir une estimation financière pour l'enfouissement des réseaux d'électricité, d'éclairage public, et télécom ainsi que pour le coût de la maîtrise d'œuvre correspondante. Le montant de l'estimation, déduction faite des subventions, s'élève à 123 236 € TTC.

Le Maire propose d'accepter cette estimation financière.

Participation de la commune au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

Le Maire présente au conseil municipal la demande de participation de la commune au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

Ce fonds, mis en place en 1991, est alimenté avec des crédits de l'État, du Conseil Général, des organismes sociaux et des établissements prêteurs, les communes apportant leur quote-part sur la base de 0,61 € par habitant.

Le maire demande au conseil de statuer sur cette demande.

La part de la commune, s'élevant à la somme de 1061 habitants x 0.61 € = 647.21 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide **à l'unanimité** de participer au FSL.

Participation de la commune au Fond d'Aide aux Accédants à la propriété en difficulté (FAAD)

Le Maire présente au conseil municipal la demande de participation de la commune au Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD)

Ce fonds, mis en place en 1990, est alimenté avec des crédits de l'État, du Conseil Général, des organismes sociaux et des établissements prêteurs, les communes apportant leur quote-part sur la base de 0,30 € par habitant.

Le maire demande au conseil de statuer sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide **à l'unanimité** de participer au FAAD.

La part de la commune, s'élevant à la somme de 1061 habitants x 0.30 € = 318.30 €

Bail emphytéotique avec l'association « de la fleur au fruit »

Roland Demesmay expose que l'association « de la fleur au fruit » souhaite construire un bâtiment dédié uniquement à l'activité du pressage des pommes. L'adjoint au maire propose que la commune établisse un bail emphytéotique avec l'association « de la fleur au fruit » afin que cette opération puisse se réaliser.

Il précise que ce bail emphytéotique sera d'une durée de 80 ans.

Le bail devra préciser que la mise à disposition du terrain communal est assortie à deux conditions :

1. En cas de dissolution de l'association, la commune deviendrait propriétaire du bâtiment construit par l'association.
2. En cas de changement de règlement intérieur de l'association, quant à son projet, le bâtiment construit par l'association deviendrait propriété de la commune.

Durant la durée du bail l'association « De la fleur au fruit » exploitera le terrain et le bâtiment sans aucune contrepartie financière pour la commune. L'association assurera l'entretien à charge exclusive.

Il est demandé à l'Etablissement Public Foncier de préparer le bail correspondant.

Terrains succession Margaux

Le Maire rappelle que les terrains de la succession margaux situées le long du chemin de la pâture et de la rue de l'Eglise seront bientôt propriété de la commune. Afin d'aménager ce nouvel espace situé près du centre du village, le maire propose d'organiser un concours d'architecte.

Le cahier des charges serait établi par la commission PLU avec l'aide d'un urbanisme.

Le conseil trouve cette idée séduisante et attend des propositions relatives au contenu du cahier des charges de ce concours.

Convention de transfert de certificats d'économie d'énergie (CEE) avec le SYDED

Le Maire expose que dans le cadre de l'opération désignée ci-après potentiellement génératrice de Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) au fait de l'installation de luminaires d'éclairage public performants, la valorisation économique de ces certificats soit transférée au SYDED et assurée par ses soins.

L'opération est située : rue du centre et Route de Quingey.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

1. Accepte de transférer au SYDED l'intégralité des Certificats d'Économies d'Énergie générés par l'opération susvisée
2. Autorise le Maire à signer la convention correspondante de transfert des Certificats d'Économies d'Énergie concernés.

La Maire précise que la campagne d'installation interviendra 1^{er} semaine d'octobre.

Questions diverses

Fleurissement

Le conseil municipal adresse ses sincères félicitations à Bernard BONNOT, en charge du fleurissement cette année, pour la qualité et la beauté des fleurs dans le village.

M. BONNOT précise que si le fleurissement est réussi cela est dû à la qualité des fleurs mais surtout à un entretien quotidien. Il note également les remarques de plusieurs habitants quant à la propreté du village.

Doline champs de Counet

Une doline est en cours de comblement. Le Maire va adresser un courrier au propriétaire du terrain afin de faire stopper ces travaux.

Travaux de voirie

En cas de violent orage, le réseau d'eau pluviale est sous dimensionné pour faire face au débit d'eau. Le Maire propose de réaliser des travaux afin de palier à ce problème récurrent en cas d'orage notamment dans la rue de l'Eglise, la rue du stade et au carrefour du chemin de chaux et de la rue du Stade où des particuliers sont régulièrement inondés.

Le plateau de sécurité situé Route des Papeteries s'affaisse. Il sera également repris.

C'est l'entreprise Cuinet de Tarcenay qui interviendra.

Fête des chariotes du 29 août 2010

Le bilan moral de cette manifestation est largement positif. Plus de 360 personnes à la paëlla ; 450 repas vendus le dimanche midi et environ 200 le dimanche soir.

Avec 14 chariotes, le spectacle était de qualité ainsi que les jeux de l'après midi.

Cette manifestation se déroulera probablement en 2012 afin de laisser le temps aux bénévoles de souffler.

Rentrée des classes

Le Maire informe que la rentrée s'est bien déroulée. Les travaux demandés ont été réalisés en temps.

L'école primaire accueille 96 élèves et 47 élèves pour l'école maternelle.

Le Maire rappelle qu'à partir de cette année il n'y a plus qu'une seule direction pour les deux écoles.

Réseau d'eau

- Recherche de fuites

Une première campagne sur la recherche de fuite a eu lieu avec la société sciences environnement. Cette dernière a détecté des fausses fuites et en a oublié d'autres. Suite à une réunion avec la société en présence du fontainier, une nouvelle campagne de recherche de fuites aura lieu courant septembre.

- Pose des compteurs d'eau

La campagne de pose des nouveaux compteurs interviendra début octobre à raison de deux jours par semaine.

SOCOTEC : accessibilité des bâtiments publics

La société SOCOTEC est chargée, pour le compte de la CAGB, d'établir dans les 59 communes de l'agglomération, un diagnostic d'accessibilité des bâtiments communaux. Cette intervention s'est déroulée le 27 août 2010. Dans l'attente du compte rendu complet, il conviendra de prévoir des aménagements sur certains bâtiments.

BP 2011 : devis

Le Maire demande aux différentes commissions de se réunir afin d'affiner les différents projets pour 2011 et demande d'établir les devis correspondants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10